


|   |  |   |
|---|--|---|
|  <p><b>_AGGLO_<br/>Étammois<br/>Sud-Essonne</b><br/>www.caese.fr</p> | <p align="center"><b>Communauté d'Agglomération de<br/>l'Étammois Sud-Essonne</b></p> <p align="center">Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire</p> <p align="center"><b>Bureau Communautaire du 26 mars 2025</b></p> | <p align="center"><b>CA-BUR-2025-<br/>010</b></p> |
|---|--|---|

**Approbation du règlement du concours intitulé « photo-vélo » organisé du 1er juillet au 31 août 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 26 mars, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel communautaire à Etampes à 7h30, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Johann MITTELHAUSSER, Guy CROSNIER, Jean PERTHUIS, Huguette DENIS, Grégory COURTAS, Michel ROULAND, Dominique LEROUX, Christelle DELOISON, Nicolas ANDRÉ, Franck MARLIN, Michaël MÉRIGOT.

**Excusés** : Messieurs Bernard DIONNET, Guy DESMURS, Yves VILLATE (pouvoir à Nicolas ANDRÉ), Éric MEYER.

**Secrétaire de séance** : Madame Huguette DENIS.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CA-DEL-2024-104 du 30 septembre 2024 portant délégations de compétences du conseil communautaire au Bureau et notamment la faculté d'approuver les règlements des jeux-concours organisés par les services intercommunaux.

VU la décision de financement de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) n° 2366D1078 du 27 novembre 2024 portant le co-financement d'étude schéma directeur cyclable, services vélos, animation et communication pour la Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne,

**CONSIDÉRANT** que, à la faveur du développement de la pratique des mobilités actives, dans le cadre du programme AVELO 3, la Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne souhaite organiser un concours « photo-vélo » du 1er juillet au 31 août 2025,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'établir les modalités de participation au concours,

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement du concours « photo-vélo » de la CAESE, ci-annexé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

### **DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le règlement du concours « photo-vélo » organisé du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025, annexé à la présente décision,

**D'APPROUVER** les lots à gagner pour le concours « photo-vélo »,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit règlement du jeu-concours et tous les documents y afférents

### **RAPPELLE**

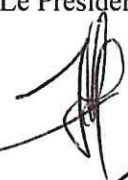
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ;

La présente décision sera publiée sur le site de la CAESE et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet d'Étampes
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités,
- Service communication de la CAESE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,  
  
Johann MITTELHAUSSER